



CAPL n° 2 du 03/07/2012

Mouvement local des Contrôleurs Filière Gestion Publique au 01/09/2012

Faites plus, avec moins, oublier le mieux !!

En cette période de croissance du chômage, 13000 emplois ont été supprimés depuis 2008 et 25000 depuis 2002 à la DGFIP.

En 2011, ce sont 72 % des départs à la retraite qui n'auront pas été remplacés. On est bien au-delà du dogme, du 1 sur 2, prôné par l'ancien gouvernement, et même au-delà du 2 sur 3.

Là encore, un choix en apparence stupide, mais c'est au final un choix idéologique, implacable au service des milieux ultra libéraux pour qui l'Etat doit pratiquement disparaître pour empêcher toute régulation sociale...

Services Publics, Retraites, Protection Sociale, tout doit disparaître au service d'un système financier qui veut définitivement s'accaparer tous les pouvoirs, toutes les richesses et faire taire toute contestation.

A la DGFIP, avec toujours la fusion comme prétexte, c'est avec une calcullette extrêmement complexe et technique (MAGERFIP et compagnie), qu'ont donc été présentées les suppressions d'emplois.

Au niveau local, la même aberration avec TAGERFIP (qui remplace ORE dans l'ex filière gestion publique et TSM dans l'ex filière fiscale).

Pourtant, nos gouvernants communiquent toujours et encore sur les domaines de la fraude fiscale, du secteur public local, ou de l'accueil.

Ceci impliquerait de fait des besoins en personnel important.

Et au lieu de ça, on supprime, on brade!

Ces suppressions, la DGFIP ne les justifie même plus par des gains de productivité.

Seuls 25 % sont "expliqués" par ce biais.

Pour les 75 % restants, la DGFIP demande aux directions locales de gérer l'austérité.

Les gains limités que font gagner à l'Etat les suppressions d'emplois ne sont rien comparés au manque à gagner qu'induisent ces mêmes suppressions suite à moins de contrôle fiscal, à une gestion de plus en plus bâclée sans parler du service public qui se réduit comme peau de chagrin.

De plus c'est toujours notre ministère qui paie le plus lourd tribut en terme d'emplois. Les lettres de cadrage du gouvernement actuel confirment cette situation.

Ces suppressions d'emplois ont des conséquences désastreuses pour l'exercice des missions de la DGFIP et les conditions de vie au travail des agents.

Lors des heures mensuelles d'information animées par la CGT dans tous les sites du département, un constat s'impose : les agents sont à bout, les missions ne sont plus exercées correctement.

L'ambiance se détériore dans les collectifs de travail, les services sont exsangues sous le poids des suppressions d'emplois, de l'empilement des réformes et d'applications informatiques inadaptées et pourtant si couteuses pour la collectivité (le logiciel Chorus qui devait simplifier les procédures comptables de l'Etat a d'ores et déjà coûté 1,8 milliard d'euros et met aujourd'hui les services comptabilité au bord du précipice).

On nous répond que les indicateurs sont au vert, mais personne n'est dupe, nombre de tâches pourtant essentielles ne sont plus exécutées comme elles devraient l'être, faute de moyens, et ce, dans tous les secteurs.

La modernisation n'est qu'un prétexte, c'est le sens du travail dans les services qui se perd un peu plus chaque jour.

Demain, nous serons soumis à la Prime de Fonction et de Résultat, mettant les agents en concurrence et, loin de reconnaître le travail de chacun, elle ne fera qu'engendrer de l'arbitraire. On voit ainsi se dessiner une logique de gestion des personnels qui assimilerait les agents à des pions que l'on déplacerait au gré des carences constatées.

Depuis dix ans, nous subissons les suppressions d'emplois, les fermetures de sites, la polarisation des missions, et toute sorte de réformes de structure.

Vous entérinez la dégradation des conditions de travail, la disparition du service public.

Mais la résignation ne fait pas partie de notre vocabulaire.

Vous portez la responsabilité de ce qui arrive et nous continuerons de combattre cette politique de destruction du service public.

Pour les agents des finances, les conséquences quotidiennes s'aggravent.

Comme le montre le mouvement que vous nous présentez, les suppressions d'emplois impactent de fait les possibilités pour les collègues d'obtenir leur vœu.

Dans le cadre de cette CAP locale, pour la filière gestion publique les demandes de mutation sont de 2 ordres :

- Les vœux faits avant le 1^{er} juillet 2011, à l'ancienneté de la demande
- Les vœux faits après le 1^{er} juillet 2011, demandes classées à l'ancienneté administrative

Les demandes de l'ancien système, antérieures au 1^{er} juillet 2011, sont prioritaires.

La direction s'étant engagée à les apurer, nous exigeons que ces dernières le soient à l'issue de cette CAPL.

Après votre proposition de mouvement, il reste 20 personnes sur cette liste au bord de la route.

Sur ces 20 « anciens dispositifs » restants, 5 demandent la RF de Cambrai Douai, 3 le Dunkerquois, 1 le Lillois, 6 le Valenciennois et 5 les équipes mobiles de remplacement.

Pour la CGT, cette liste doit être apurée avant l'application des nouvelles règles.

Globalement, concernant ce mouvement, sur 103 demandes de mutation, 38 n'ont rien obtenu, soit 37% des demandes.

Pour les 65 mutations, seulement 21 ont obtenu leur premier vœu (32,3%) et 12 leur deuxième vœu (18,4%).

14 collègues, soit environ le quart des mutations, sont mutés sur un poste non demandé.

Les 65 mutations se décomposent comme suit :

- 1 CIS
- 2 extérieurs au département
- 4 « nouveaux dispositifs »
- 15 « anciens dispositifs »
- 43 « liste d'aptitude » dont 13 restent sur le même poste, 15 dans le même arrondissement et 15 vont dans un autre arrondissement.

La CGT Finances Publiques dénonce une nouvelle fois la pauvreté et l'incohérence de ce mouvement compte tenu des difficultés grandissantes rencontrées dans les services.

Dans votre note du 08 août 2011 relative à la liste d'aptitude pour l'accès au corps des contrôleurs, vous précisiez l'engagement devant être pris par les candidats à se mettre à la disposition de l'administration pour rejoindre toute affectation proposée dans le département. Vous ajoutiez : " la mobilité fonctionnelle et géographique au sein du département du Nord - et à tout le moins au sein de la Résidence d'Affectation Nationale dont dépend leur poste d'affectation actuelle sera la règle de principe". Lors de la réunion à laquelle ont été conviés les candidats, l'affectation dans le ressort de la RAN avait également été reprise. Lors de la CAPL des listes d'aptitude, vous aviez déclaré aux élus que l'affectation des promus serait à la RAN autant que faire se peut. Les candidats promus sur la filière GP ont donc pour la quasi-totalité d'entre eux, rédigé leur demande de vœux en listant tous les postes compris dans une RAN voire 2 lorsque leur résidence familiale étaient à équidistance. C'est la raison pour laquelle 14 d'entre eux se sont vus mutés d'office sur un poste qu'ils n'ont pas demandé.

Alors que ces agents auraient pu savourer leur promotion bien méritée, le changement des règles et vos tergiversations sur le principe d'affectation les a plongés dans une situation inextricable : 11 agents sur 14 sont des femmes et vous les obligez pour certaines à effectuer près de 5 heures par jour de transport pour se rendre sur leur lieu d'affectation. Compte tenu de la configuration du département (220 km) l'affectation à la RAN aurait été mieux appropriée dans la mesure où celle-ci n'aurait pas lésé un ancien dispositif, (nous sommes dans la période de convergence jusqu'à extinction des tableaux).

Nous vous demandons donc, dans le cadre de cette CAPL de réexaminer les cas que nous vous présenterons en prenant en compte les priorités pour rapprochement familial, les situations particulières afin d'éviter à ces agents l'échec d'une renonciation à la promotion et le retour sur leur poste d'origine comme agent administratif qui provoquerait des surnombres puisque le mouvement C local a été reporté.

Enfin et comme chaque année, nous tenons à dénoncer la diffusion aux agents du projet de mutations par certains chefs de service qui squizzent ainsi le rôle de la CAPL.

La CGT Finances Publiques dénonce une nouvelle fois la pauvreté et l'incohérence de ce mouvement compte tenu des difficultés grandissantes rencontrées dans les services.

Pour toutes ces raisons les élus de cette CAPL voteront contre ce mouvement.